

Adoption du «Manifeste des Villes pour la Prévention et la Sécurité» du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon est adhérente au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU). Le FFSU est issu du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU) créé en 1987 par Gilbert BONNEMAISON. Le réseau du FFSU est constitué de plus de 120 villes et collectivités locales représentatives des sensibilités politiques et des diversités urbaines de la France, engagées dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance dans le respect du triptyque «prévention, sanction et solidarité».

En 2004 le réseau français édite le «Manifeste des villes pour la Sécurité Urbaine» pris en application du Manifeste «Sécurité et Démocratie» du réseau européen, lui-même adopté en 2001 par la Ville de Besançon.

Le 30 mai 2006, à l'occasion de leur assemblée générale réunie à Saint-Denis, les maires du FFSU ont adopté une version actualisée de leur «manifeste des villes pour la prévention et la sécurité» rédigé en juin 2004, afin de prendre position sur le projet de loi de prévention de la délinquance.

Ce manifeste pose notamment les principes suivants :

- Il reconnaît au Maire le rôle de pivot de la prévention locale et de la sécurité.
- Il affirme que *«les maires participent au rappel de la règle collective, aux côtés de la communauté des adultes (parents, enseignants, éducateurs, animateurs...), mais ne souhaitent pas que cette compétence s'allie avec un pouvoir de sanction»*.
- Il refuse, en particulier, les compétences déléguées par le Procureur de la République et le pouvoir de sanction qui leur serait attribué.
- Il préconise que *«la mise sous tutelle des prestations familiales continue de relever de la compétence judiciaire»* en réaffirmant le rôle essentiel des parents dans l'éducation.
- Il établit aussi que *«les polices municipales, là où elles existent, ne doivent pas se substituer à la police et à la gendarmerie ou en devenir des organes supplétifs»*.
- Il souligne, en revanche, l'importance du partenariat entre tous les acteurs de la prévention et de la sécurité, qu'il s'agisse des services de l'Etat ou du Conseil Général, *«partenaire-clef de la prévention et de la politique familiale»*.
- Il indique, quant à l'échange d'informations, qu'il doit certes *«être organisé et généralisé»*, mais sans que les maires soient *«destinataires de toutes les informations dont peuvent être détenteurs les services de prévention et de sécurité. L'information ainsi partagée doit être strictement nécessaire, pertinente, non exhaustive et servir tout autant l'intérêt de la personne que l'intérêt public»*.
- Il exige que *«toute attribution de compétence en matière de prévention soit accompagnée d'une compensation financière de l'État»*.

Aussi, compte tenu :

*** de l'engagement de longue date et quotidien en matière de prévention et de sécurité de la Ville de Besançon dans le respect des valeurs qui sont les siennes et qui visent à assurer à chaque Bisontin une sécurité légitime sans que la lutte contre la délinquance ne soit prétexte à des pratiques discriminatoires contre les groupes les plus vulnérables ni ne renforce les exclusions,**

*** des enjeux du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance et de l'impact local attendu,**

est-il proposé au Conseil Municipal d'adopter le manifeste des villes pour la prévention et la sécurité.

«M. LE MAIRE : Vous avez pu remarquer et ça ne vous a pas échappé, qu'on parlait beaucoup actuellement de la prévention et de la sécurité. Je ne vais pas refaire un grand débat là-dessus. Par contre, si vous voulez faire un grand débat là-dessus, je suis prêt à le lancer. Ce n'est pas un problème politique et je vous suggère de regarder la liste des participants puisqu'il me semble même que Bordeaux l'a votée, donc l'ancien comme le futur nouveau Maire de Bordeaux ne sont pas réputés pour être de nos amis proches, pas plus que le Maire du Havre, pas plus que le Maire de Marseille, que celui de Toulouse, de Strasbourg ou de Reims, etc. Alors je pense que là aussi il s'agit de dire notre inquiétude : oui, nous sommes d'accord pour un rôle de coordination du maire, bien sûr, oui nous sommes d'accord, nous les maires, de prendre nos responsabilités, mais nous ne voulons plus qu'on nous transfère toujours plus de compétences et que parallèlement à cela, nous ayons de moins en moins de moyens, c'est cela que nous voulons dire. Nous voulons donc attirer l'attention du Gouvernement dans une démarche constructive, critique mais constructive et une démarche transversale à nos partis politiques pour dire : attention, ne nous donnez pas des responsabilités, moi je ne suis pas ni shérif, ni psychologue, ni conseiller conjugal, je ne suis pas tout ça. C'est peut-être dommage effectivement mais je ne suis pas tout ça. Je ne sais pas tout faire et je ne peux pas tout faire. Donc ne nous demandez pas de faire des choses que nous ne savons pas faire et que nous n'aurons pas les moyens de faire car si l'on va dans le sens souhaité par cette loi, nous allons encore devoir repasser devant vous pour demander de l'argent, encore plus d'argent. Dans le domaine de la police par exemple, quand nous traitons les cartes d'identité, c'est à la place de l'Etat, les passeports c'est à la place de l'Etat, l'encaissement des timbres amende c'est à la place de l'Etat, toutes les missions de police effectuées par notre police municipale le sont à la place de l'Etat. Alors maintenant nous disons «stop». Ça suffit, réfléchissons ensemble, proposons, construisons mais arrêtons -excusez-moi l'expression- «de charger la mule» et je pense là aux collectivités municipales et notamment les mairies qui sont des éléments de proximité effectivement que l'on reconnaît le mieux. Après on peut faire beaucoup d'analyses ! Dans ce forum qui réalise un bon travail nous nous retrouvons tous. C'est comme à l'AMGVF, je vous l'ai déjà dit, il n'y a pas de problèmes de politique, il y a seulement des maires qui ont besoin de régler des problèmes. Certains veulent bien avoir plus de responsabilités mais veulent qu'on leur donne des moyens ; d'autres disent : nous ne savons pas tout faire, c'est tout !

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, vous avez dit «je ne suis pas shérif, je ne suis pas psychologue».

M. LE MAIRE : J'ai dit aussi ni conseiller conjugal.

M. Jean ROSSELOT : Mais personne ne conteste que le projet de loi présenté par le Ministre de l'Intérieur relatif à la prévention de la délinquance répond à 100 % à vos desiderata. Si vous preniez la peine de lire ou de vous faire transmettre ce qu'a dit justement le Ministre de l'Intérieur par exemple hier au Sénat, vous seriez totalement rassuré. Hier après-midi, en début de discussion parlementaire, le Ministre de l'Intérieur -donnez-moi deux minutes pour vous lire ce qu'il a dit, vous permettez mes chers collègues, franchement, je sais que ça vous dérange mais je représente aussi les Bisontins autant que vous et ils ont droit à s'exprimer-.

M. LE MAIRE : Non ! Là c'est SARKOZY qui s'exprime par votre voix, ce n'est pas exactement la même chose.

M. Jean ROSSELOT : Ceux qui sont pour SARKOZY, comme moi. Je le cite : «Le Maire ne devient ni un shérif ni un procureur».

M. LE MAIRE : Il a repris mes propos alors...

M. Jean ROSSELOT : Par une transmission de pensée à rebours, il a réussi à reprendre vos propos. Bref «le Maire ne devient ni un shérif ni un procureur» -vous voyez si vous suiviez un peu plus l'activité politique- «aucun pouvoir de sanction ou de coercition ne lui est confié». Ce sera court et ça rejoint totalement votre style si je puis dire : «mais nous le savons bien, les maires sont au premier plan», vous le dites souvent, «lorsque des incidents se produisent. Tout le monde se tourne vers lui». C'est ce

que vous dites très souvent, vous voyez, vous êtes en phase avec le Ministre de l'Intérieur «et il faut qu'il ait les moyens de faire mieux» ajoute le Ministre de l'Intérieur. D'ailleurs le Conseil National des villes -je vais vite- dans sa plateforme commune de 2004 dit : «les maires doivent faire travailler ensemble les acteurs de la prévention, la police, la justice et aider à décloisonner les cultures». Alors, et je termine par là : «jusqu'où faut-il aller ?» demande le Ministre de l'Intérieur. Tout simplement répond-il : «jusque là où le rôle des autres commence, celui des travailleurs sociaux, de l'Education Nationale, des forces de sécurité ou de la justice. Nous ne demandons pas aux maires de faire la police ou de rendre la justice, ni d'être un éducateur ou un conseiller conjugal».

M. LE MAIRE : Il l'a dit aussi ça ?

M. Jean ROSSELOT : Le conseiller conjugal, c'est moi qui l'ajoute (rires) mais tout le reste...

M. LE MAIRE : Parce que moi le shérif, ça fait au moins un an que je le dis, donc il m'a copié, c'est bien !

M. Jean ROSSELOT : ... mais et c'est ça qui est très important, «nous lui donnons toutes les possibilités d'actionner en amont les acteurs de terrain». Je crois qu'il faut se féliciter de tout cela et souhaiter que le maire actif que vous êtes...

M. LE MAIRE : Merci... continuez !

M. Jean ROSSELOT : ... se saisisse, s'empare et s'approprie à plein les possibilités et les moyens qui lui seront donnés pour faire reculer la délinquance. Je ne sais pas si vous mesurez bien le progrès, le bon en avant mais aussi l'exigence que cela représente pour vous. C'est, Monsieur le Maire, et c'est votre opposition qui vous le dit, votre capacité d'administrateur, votre capacité d'imagination qui est en jeu pour prévenir, déjouer, empêcher les troubles mais aussi aider, accompagner dans la reconstruction des personnalités des uns et des autres et pour remettre les délinquants sur le droit chemin. Vous allez par exemple présider, si ce projet de loi est adopté, le conseil des droits et devoirs des familles. Ne me dites pas que c'est du «tout répressif» ça. Ce conseil permettra de proposer aux parents un accompagnement, au Président du Conseil Général un contrat de responsabilité parentale, aux directeurs de la CAF un dispositif assurant une utilisation des prestations familiales conformes à l'intérêt de l'enfant et enfin le Maire pourra saisir le juge des enfants en cas de non respect de ces contrats. Alors le partage de l'information, une novation aussi très importante dans ce projet est réel, parce qu'il y a des situations graves qui peuvent se développer sans qu'on le sache, par manque d'informations partagées. Et le partage de l'information a pour seul objectif l'efficacité du travail social.

Alors pour conclure, Monsieur le Maire, la prévention n'est pas une fin en soi, c'est une étape pour redonner confiance à notre société, pour éviter l'impunité, pour diversifier les réponses à la délinquance, on pourrait donner des exemples, pour faire que la délinquance des mineurs reçoive une réponse rapide. Bref, au lieu et place de la naïveté, vous vous rappelez, le Premier Ministre avait reconnu avoir fait preuve d'un peu de naïveté, eh bien au lieu et place de la naïveté, ce que le Gouvernement vous propose, c'est d'empêcher, mais de manière efficace cette fois, la diffusion de la délinquance, en particulier celle des mineurs.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vais vous le dire, si M. SARKOZY a entendu mon vœu, tant mieux ; cela veut dire que le Gouvernement évolue. Cela veut dire aussi Monsieur ROSSELOT qu'il est important que nous puissions nous exprimer et que vous, l'opposition municipale ici, vous devez voter ce vœu parce que j'ai quand même un certain nombre de craintes. La question des moyens financiers n'est jamais abordée. Dans une version précédente, le plan national de prévention de la délinquance prévoyait de créer un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, d'accord. Il est où maintenant dans le projet de loi ce fonds interministériel ? Parti, on n'en parle plus ! Répondez-moi ? Il n'y est plus. Je vous ai toujours dit, Monsieur ROSSELOT, pour être crédible ne critiquez pas systématiquement tout, donc je me l'applique à moi-même. Je ne dis pas que l'ensemble des maires pensent que dans cette loi tout est mauvais. Nous ne disons pas cela mais simplement nous sommes inquiets et il y a un certain nombre de choses que nous ne pouvons pas accepter, entre autres, qu'on ne nous donne pas les moyens d'assumer ces nouvelles responsabilités. C'est cela. Car si M. SARKOZY a évolué, tant

mieux, j'en suis ravi et donc vous allez voter ce voeu avec moi. Maintenant, je vais attendre le texte final. Je sais quand même un peu ce qui se passe dans les débats au Parlement, au Sénat et à l'Assemblée. Entre parenthèses, je ne suis pas procureur et je ne demande pas qu'on me délivre un pouvoir de sanction. Je ne suis pas formé pour ça, vous, vous êtes peut-être omni compétent, omniscient, moi je pense que pour délivrer les sanctions, le Maire n'est pas bien placé, ne possède pas même la formation que peut avoir un homme de justice, un homme qui connaît le droit.

M. Jean ROSSELOT : En parlant sérieusement et hors de toute polémique, si vous voulez bien me redonner la parole deux secondes...

M. LE MAIRE : Je ne fais pas de polémique et je passe la parole à M. BONNET qui l'a demandée et on va conclure là-dessus.

M. Pascal BONNET : Mais Jean ROSSELOT a encore droit à une intervention.

M. LE MAIRE : Il reparlera après, quand je lui redonnerai la parole. Allez-y Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : Sur le point précédent, on a débattu sur la méthode, sur les questions de délai mais nous étions tous d'accord, on ne l'a peut-être pas assez dit clairement, sur le fait qu'il est important d'intervenir en amont et que nous avons tous le souci, par rapport à la réalité de l'insécurité et du sentiment d'insécurité. De ce point de vue, je pense qu'au-delà de nos divergences politiques et au-delà de ce qu'on a pu laisser entendre sur des élections à venir, on sait très bien, les uns comme les autres que la question de fond c'est la sécurité des plus faibles d'entre nous et c'est aussi la possibilité qu'auraient des extrêmes à profiter du contexte. Donc on peut être en désaccord sur des méthodes, sur des aspects techniques, on peut avoir des débats de fond entre nous parce qu'on a des sensibilités politiques différentes mais il y a quand même des choses qui nous réunissent sur ce plan. De ce point de vue-là je ne suis pas étonné que les maires, quelle que soit leur sensibilité, étant maires avant tout et conscients des réalités de terrain, s'accordent sur certaines interrogations. Je ne suis ni shérif ni psychologue non plus -je suis un peu plus proche des psychologues- je n'ai rien contre les shérifs et je sais aussi que le monde psy s'est interrogé, s'interroge sur l'effet de la politique gouvernementale. C'est normal qu'il y ait débat dans le pays. Ce que je constate, c'est que, comme l'a dit Jean ROSSELOT, on est là pour essayer de faire en sorte que le Maire puisse en amont être le plus réactif et efficace possible dans ce projet gouvernemental, comme vous le souhaitez dans le point 24 et avec votre façon de le voir. De ce point de vue-là, je ne vois pas ce qu'il y a de choquant dans le projet gouvernemental et je ne vois pas la contradiction qu'il y a entre le manifeste et l'inquiétude des maires. Et on pourrait voter ce manifeste mais ce que vous nous faites voter, ce n'est pas le manifeste, c'est une délibération qui fait référence au fait que la Ville de Besançon a le souci du respect des valeurs qui sont les siennes, qui visent à assurer à chaque Bisontin une sécurité légitime sans que la lutte contre la délinquance ne soit prétexte à des pratiques discriminatoires contre les groupes les plus vulnérables ni ne renforce les exclusions. Et que veut-on dire quand on nous fait voter cela ? C'est une mise en cause du projet gouvernemental.

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. Pascal BONNET : On laisse entendre qu'il y aurait un risque de pratique discriminatoire contre les groupes les plus vulnérables ou un renforcement des exclusions.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, pouvez-vous vous reporter aux deux dernières lignes en page 2 : il est proposé au Conseil Municipal -après il y a des considérations par lesquelles on explique notre position- d'adopter le manifeste des villes pour la prévention et la sécurité», point barre. Ce que je vous demande c'est d'adopter ce manifeste, c'est tout. Je peux quand même...

M. Pascal BONNET : Vous pouvez très bien enlever de la délibération ces termes qui laissent entendre qu'on suspecte le gouvernement de pratiques discriminatoires contre les groupes les plus vulnérables et un renforcement des exclusions... Pourquoi cela apparaît-il ?

M. LE MAIRE : Non, non... vous ne voulez pas le voter ainsi ? Vous ne le votez pas !

M. Pascal BONNET : Pourquoi cela apparaî-t-il là ? Le manifeste en lui-même suffit.

M. LE MAIRE : Parce que la majorité explique sa position. Vous n'êtes pas forcément d'accord ; moi ce que je vous demande aussi, compte tenu d'un certain nombre d'enjeux que vous ne partagez peut-être pas, c'est de prendre la décision : nous votons ou pas le manifeste des villes pour la prévention et la sécurité qui a été voté par beaucoup d'autres villes. Ensuite vous dites, je ne le vote pas ou je le vote, les choses sont aussi simples que ça.

M. Pascal BONNET : Vous faites apparaître quelque chose en gras, c'est que c'est un choix politique.

M. LE MAIRE : Vous voulez toujours...

M. Pascal BONNET : On est là pour voter des textes, on les lit, quand quelque chose ressort en gras...

M. LE MAIRE : Ma demande est que vous adoptiez ce manifeste...

M. Pascal BONNET : Vous demandez de voter une délibération où il ressort en gras des propos qui mettent en cause le Gouvernement d'une façon inacceptable.

M. LE MAIRE : On ne va pas passer la soirée là-dessus. Vous voulez le voter, vous le votez, vous ne voulez pas le voter, eh bien vous vous distinguez car vous n'êtes même pas d'accord avec les maires de Bordeaux, de Marseille ou de Montereau, c'est votre affaire et vous vous expliquerez le moment venu. Moi je propose que l'on vote ce manifeste, c'est tout. J'ai même pris la peine de dire qu'il avait été voté avec des maires de villes qui sont, vous l'avez dit, maires avant tout, mais qui veulent avancer et que dans cette loi il y a une démarche constructive. M. ROSSELOT me dit même qu'apparemment ça porte ses fruits puisqu'il y a eu des précisions qui ont été apportées hier au Sénat.

M. Jean ROSSELOT : C'est un débat intéressant, il ne faut pas s'énerver.

M. LE MAIRE : Je ne m'énerve jamais, en tout cas plus ; ce débat est très intéressant et je suis très zen.

M. Jean ROSSELOT : Vous savez, on se sert de l'argument financier en sens inverse selon que la droite ou la gauche est au pouvoir, pareillement...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas totalement faux.

M. Jean ROSSELOT : ... depuis 25 ans. Deuxièmement il est si peu important que ça le manifeste dont vous parlez qu'en son article 16 il est évoqué ceci : les maires attendent de l'Etat l'élaboration d'une méthodologie de la prévention.

M. LE MAIRE : Et vous êtes d'accord avec ça ou pas ?

M. Jean ROSSELOT : Je trouve que ce que propose le projet relatif à la prévention de la délinquance est constructif. C'est déjà un bond en avant important et c'est vrai que c'est assez dans l'attente des maires d'avoir une méthodologie de la prévention. Ceci dit, à part ça, ce manifeste signé par des maires de droite, de gauche, ce qu'on peut lui reprocher et ça c'est bien français, c'est de se situer trop par rapport à l'Etat et pas assez vis-à-vis des villes, leur plage d'initiatives, d'originalité. La seule originalité qu'il y ait là-dedans, c'est à l'article 5 où il est écrit et ce n'est pas mal que dans certaines situations, le bon périmètre d'exercice de la police administrative préventive est celui de l'agglomération. Il faut là-dessus arriver à ce que vous fassiez, vous le président de l'exécutif, définir un intérêt communautaire en terme de sécurité publique. Je vous attends là-dessus.

M. LE MAIRE : Eh bien, attendez-moi !

M. Jean ROSSELOT : C'est le seul aspect original. Pour le reste je trouve que ce n'est pas un bon texte parce qu'il est bien français, c'est-à-dire qu'on attend tout de l'Etat mais pas des sous, une méthode de prévention. Pour le reste, les villes auraient pu donner un peu plus d'elles-mêmes en terme d'originalité et d'initiative. C'est pourquoi on s'abstiendra.

M. LE MAIRE : Vous faites comme vous voulez, Monsieur ROSSELOT. Je constate quand même qu'un certain nombre de maires de villes n'ont pas la même vision que vous et à la limite ça me rassure mais ici à Besançon, la droite veut toujours se particulariser. Mais c'est votre droit de voter contre ou de vous abstenir. Je vous attendrai aussi le moment venu là-dessus parce que vous avez vu l'article 5 et l'article 6 qui parlent des moyens financiers, donc vous les refusez».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : groupe UMP), décide d'adopter le manifeste actualisé des villes pour la prévention et la sécurité.

Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.